

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023 À 19H30

PRESENTS : 14 - QUORUM : 8

Laurette BREDÈCHE	Dominique FOURNIER	Franck PERE
Josette CHANTERANNE	Emmanuel GAUDY	Frédéric SABY
Odile CHOMETTE	Ida GIRAUD	Bernard THOMAS
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Didier VILLEDIEU
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	

EXCUSE : Charles REY

INVITEE : Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/12/2022
3. DETR 2023
4. Programmation FIC 2023-2026
5. Convention Territoire d'Energie 63
- 6 ONF : Programme de coupe 2023
- 7 Questions diverses

- Présidence : Frédéric SABY
- Secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE

La séance débute à 19h40

En préambule à la séance du Conseil Municipal, Frédéric SABY informe l'assemblée que Charles REY lui a remis une demande de démission du Conseil Municipal pour des raisons familiales et professionnelles.

Toutefois, la demande doit être adressée à Monsieur le Préfet et elle ne sera effective qu'après son approbation. C'est la procédure réglementaire pour un élu adjoint au Maire.

Charles REY est donc déclaré excusé pour la présente séance.

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Frédéric SABY procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote :

✓ Vote : **14 voix pour**

2. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2022

Chaque membre du conseil est destinataire du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022 et en prend connaissance. Frédéric SABY le soumet au vote :

✓ Vote : **14 voix pour**

3. DOTATION D'EQUIPEMENT DE TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023

Un diagnostic complet de l'état la voirie communale a été établi en appui avec l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale). D'après ce diagnostic, un programme de travaux avec un coût prévisionnel a été défini par ordre de priorité.

La Commission communale « Voirie-Réseaux-Assainissement » réunie en amont a retenu un programme restreint pour l'année 2023, pour des raisons budgétaires, en tenant compte des lieux classés en priorité 1 par le diagnostic.

Frédéric SABY présente ce programme d'entretien de la voirie retenu pour l'année 2023.

Les travaux sont prévus sur les voies communales suivantes ;

- Village d'Ossebet ; VC 13 (travaux assainissement et renforcement accotement)
- Village d'Ossebet : VC 13 (enrobé en traverse de village)
- Village du Biot : VC 6
- Villages La Ganne – Pirbal :VC 3
- Village de Ballot : VC 28

Les autres travaux figurant sur le diagnostic seront réalisés au cours des années 2024/2025. Certains seront financés en totalité par la commune en raison de leur coût peu conséquent.

Le coût prévisionnel des travaux prévus pour l'année 2023, et pour lequel Frédéric SABY propose de solliciter une subvention au titre de la DETR, est de 139 053,00 € HT.

Le montant de la subvention auquel nous pourrions prétendre dans la cadre de la DETR est de 41 715,30€.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents :

- **De valider** le programme voirie 2023 comme proposé par la Commission Communale « Voirie-Réseaux-Assainissement ».
- **D'autoriser** monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.
- **De reporter** le reste des travaux classés priorité 1 sur les années 2024/2025.
- **D'autoriser** monsieur le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DETR 2023.
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

4. PROGRAMMATION FOND DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC) 2023-2026

Frédéric SABY précise que cette année, les modalités d'attribution des subventions au titre du FIC présentent une particularité. Il s'agit de définir un programme de travaux éligibles pour une durée de 4 années. Le taux de la subvention est de 40 % du montant HT des travaux prévus et l'enveloppe globale pour les 4 années est de 320 000 € dont 199 970 € pour la voirie.

Il est donc préférable de ne pas solliciter la totalité de cette somme cette année et de restreindre le programme d'exécution des travaux de voirie, comme pour la subvention au titre de la DETR.

Il est donc proposé de solliciter une subvention au titre du FIC pour le programme de travaux tel que défini pour celle au titre de la DETR.

Le plan de financement global des travaux est donc le suivant :

DETR 2023	30% soit	41 715,30 €
FIC 2023	40% soit	55 621,20 €
Reste à charge pour la commune :	30% soit	41 715,90 €

Le montant du reste à charge sera financé par un emprunt dont le montant sera défini ultérieurement par la commission « Finances ».

Le programme des travaux prévus pour les années 2023-2026 et pour lesquels une subvention au titre du FIC pourra être sollicitée, est le suivant :

Programme de voirie communale 2023 :	139 053,00 € HT
Programme de voirie communale 2024 :	45 000,00 € HT
Travaux bâtiments publics 2025 :	50 000,00 € HT
Travaux bâtiments publics 2026 :	50 000,00 € HT
Total 2023-2026 :	284 053,00 € HT

Montant total subvention (40 %) 113 621,20 €

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents :

- **De valider** le programme de travaux pour la demande de subvention FIC pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

- **D'autoriser** M. le Maire à déposer une demande de financement au titre du FIC 2023 pour les travaux de voirie selon le programme retenu auparavant.

5. CONVENTION TERRITOIRE D'ENERGIE 63

Frédéric SABY présente un devis établi par Territoire d'Energie 63 (anciennement SIEG) pour des travaux d'optimisation des systèmes d'éclairage public. Il s'agit du changement des horloges astronomiques et de l'installation d'une version modernisée du système de commandes d'éclairage public. Le coût des travaux proposés est de 5 300,00 HT, soit 6 360,00 TTC.

Ils seront financés à hauteur de 20 % par Territoire d'Energie, et 70% dans le cadre du Plan France Relance.

Seuls les 10% restants, soit 530,00 HT € seront à la charge de la commune.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents :

- **De valider** le programme de travaux proposé par Territoire Energie pour l'optimisation des systèmes d'éclairage public.

6. ONF : PROGRAMME DE COUPES 2023

Frédéric SABY rappelle qu'une partie des biens communaux sont sous la compétence de l'ONF en ce qui concerne la gestion des forêts.

Un programme de coupes pour l'ensemble des forêts communales a été établi par l'ONF pour une période allant jusqu'à 2030.

Les coupes qui étaient prévues pour l'année 2023 font toutes l'objet d'un report en 2025 en raison de la taille des arbres qui a été estimée trop petite par l'ONF.

Notre commune ne bénéficiera donc pas des ventes des coupes de bois cette année et aura à s'acquitter des frais de plantation et d'entretien des forêts.

✓ Vote : **14 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents, votants et représentés

- **De valider** le programme de coupes dans les forêts communales tel que proposé par l'ONF.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Résidences Autonomie** : Monsieur le Directeur et un agent de l'OPHIS ont été reçus à la mairie en présence également de représentants de la Communauté de Communes afin d'échanger sur un projet de construction de résidences adaptées sur le site de l'ancien camping communal.

Une étude de faisabilité et de moyens de financement va être diligentée par OPHIS. De nombreux atouts favorables à ce style de projet ont été mis

en évidence et reconnus lors de cet entretien. Nous serons tenus informés des conclusions de l'étude dès que possible.

- **Circulation hivernale** : Le déneigement a été effectué de manière plutôt satisfaisante sur l'ensemble de la commune même s'il y a eu un petit contre temps lors du premier jour des intempéries.

La séance se termine à 21h40.

La Secrétaire,

Le Maire,